



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le **26 -10- 2012**

Pour le Greffier,
Greffé



12182109

N° d'entreprise : 0425043904

Dénomination

(en entier) : **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE NEGOCE**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : Chemin de La Vieille Sambre 63- 5020 MALONNE

Objet de l'acte : **Nomination commissaire aux comptes**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2012

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

La société « André Preud'homme & Cie Réviseurs d'Entreprises » Société civile sous forme de SPRL, n°entr. 0473.196.682, n°agrément IRE B 00430, dont le siège social est sis Chemin des Collets 46 à 5100 Wépion, ici représentée par André Preud'homme, est nommée commissaire aux comptes, pour un terme de trois ans, soit pour les exercices prenant fin au 30/09/2012, 30/09/2013 et 30/09/2014.

La rémunération du commissaire aux comptes est fixée, par année de révision, à 2500 € hors tva pour le contrôle des comptes sociaux.

Ces résolutions sont acceptées à l'unanimité et prennent effet immédiatement.

J. WILMET
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature